

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020 à 19H30

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, I. RACCURT, A. BRET, S. DELORME, L. FALCOZ, C. LABLACHE, J. LAVIRE, D. RACCURT. A.L. BRUNET

Absents excusés : M. JEANNEY (Pouvoir B. LAVIRE), C. COGNOT (Pouvoir A.L. BRUNET) G. PIPAZ (Pouvoir L. FALCOZ)

Absent : J.P. PERROT

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal concernant l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Avenant au contrat de location de la salle polyvalente.
- Avenant aux conventions d'utilisation des salles communales.

Le Conseil Municipal accède à sa requête.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 26 JUIN 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 10 JUILLET 2020 19H30

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2020 20H00

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL / MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que durant l'année scolaire 2019/2020, la commune a dû recruter deux personnes non titulaires sous contrat pour accroissement temporaire d'activité. Elle précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 11 septembre 2019, Madame le Maire suggère de réorganiser la gestion du temps de travail dans plusieurs services de la collectivité : accueil périscolaire, cantine scolaire : distribution des repas et surveillance, nettoyage des locaux et service technique. Sachant que la collectivité compte moins de 1000 habitants, Madame le Maire propose d'avoir recours à des types de contrat 3-3-3° permettant aux deux personnes contractuelles de les maintenir dans leur poste à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 1 an. Afin de répondre aux besoins de la collectivité et ainsi contribuer à améliorer la qualité de travail des agents tout en respectant le bien-être des enfants et permettre d'assurer une prise en charge de ces derniers dans de bonnes conditions, sachant qu'un agent en poste souhaite réduire son temps de travail de 4 heures, Madame le Maire propose de créer :

Un premier emploi d'une durée hebdomadaire de 25 heures sur 36 semaines portant sur les tâches

- Accueil périscolaire
- Cantine : distribution des repas et surveillance.
- Entretien des locaux du périscolaire.

Un deuxième emploi d'une durée hebdomadaire de 34 heures réparties de la façon suivante

- Accueil périscolaire et cantine scolaire 15 heures sur 36 semaines.
- Service technique 15 heures sur 47 semaines.
- Entretien des bâtiments 4 heures sur 47 semaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2020.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL SIS 46 CHEMIN DE LA LECHERE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 12 juillet 2019 acceptant que la commune de Bressolles occupe un local à usage d'entrepôt d'une superficie de 100 m² sis 46 Chemin de la Léchère 01360 Bressolles moyennant une redevance mensuelle de 150,00 € à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 1 an. Reconnaissant l'utilité de cette occupation, Madame le Maire propose de renouveler dans les mêmes termes la convention établie en date du 03 août 2019 entre la Commune et le représentant de l'EARL du PONTET. Le Conseil Municipal, par 13 Voix pour et 1 abstention, accepte de renouveler la convention d'occupation d'un local sis 46 chemin de la Léchère à Bressolles dans les mêmes conditions que celle établie le 03 août 2019. La prise d'effet est fixée au 1^{er} août 2020 pour une durée de 1 an.

ECLAIRAGE PUBLIC / REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que dans le cadre d'un dépannage le mât du point lumineux n° 902 a été déposé, jugé dangereux par le prestataire en charge de l'éclairage public. Elle précise que ce point lumineux se trouve à l'angle de la Grande Rue et de la Grande Ruelle et que les travaux envisagés d'un montant de 1 700,00 € TTC concernent uniquement le remplacement du mât, le globe ayant été stocké par les services de la Mairie. La dépense paraît élevée, et plusieurs conseillers s'interrogent sur le remplacement de ce point lumineux sachant que la commune a mis en place un programme d'extension de l'éclairage nocturne, que des travaux de voirie importants sont à venir et que ce type d'équipement n'est pas compatible avec un éclairage led. Madame le Maire prend acte de toutes ces interrogations mais trouve dommage de laisser se dégrader le village et juge, pour l'instant, ces remarques irrecevables. Elle rappelle qu'à ce jour l'opération n'est pas actée et que le plan de financement dressé par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain correspond à l'avant-projet. Elle charge Madame Isabelle RACCURT d'étudier toutes les possibilités qui pourraient minimiser la dépense (mât d'occasion ...)

Le Conseil Municipal, par 11 Voix pour et 3 abstentions autorise Madame le Maire à signer le plan de financement tel que présenté correspondant à l'avant-projet de l'opération remplacement du point lumineux n° 902 Angle Grande Rue / Grande Ruelle. Charge Madame le Maire de notifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain en vue de l'inscription de la dépense dans un programme de travaux.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA et régi par une convention. L'économie d'échelle attendue est de 8 à 10 %. Madame le Maire remercie I. RACCURT et S. DELORME qui ont répertorié, les éléments nécessaires à transmettre au SIEA : points de livraison, consommations ...

S. DELORME précise que l'adhésion au groupement de commandes en vue de la consultation n'impose pas à la commune de contractualiser avec le fournisseur retenu par le SIEA, chaque membre restant libre. Ouï l'exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et toutes autres pièces nécessaires.

AVENANT PROTOCOLE SANITAIRE UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE USAGE PRIVE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que la location de la salle polyvalente à usage privé est régie par un contrat selon la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2014. Vu la situation actuelle face à l'épidémie de Covid-19 il convient de mettre en place un protocole sanitaire visant à limiter la propagation du virus. Elle rappelle que s'agissant de l'occupation des salles des fêtes et ou des salles polyvalentes ces dernières peuvent ouvrir si elles sont aménagées sous la responsabilité d'un organisateur identifié. Madame le Maire propose donc d'annexer un avenant au contrat de location portant sur le protocole sanitaire à respecter en cas d'utilisation de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat de location de la salle polyvalente tel que proposé et rédigé par Madame le Maire. Précise que ce protocole devra être annexé au contrat de location signé entre la commune et l'utilisateur. Préconise que ce protocole fasse l'objet d'un affichage permanent à l'intérieur du bâtiment.

AVENANT PROTOCOLE SANITAIRE AUX CONVENTIONS DE MISE DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que la mise à disposition des salles communales aux associations de la commune mais aussi aux associations extérieures est régie par un contrat annuel. Vu la situation actuelle face à l'épidémie de Covid-19 il convient de mettre en place un protocole sanitaire visant à limiter la propagation du virus. Ce protocole fera l'objet d'un avenant à la convention, chaque référent associatif devra veiller et faire veiller au respect de ses précautions sanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention de mise à disposition des salles communales tel que proposé et rédigé par Madame le Maire. Préconise que ce protocole fasse l'objet d'un affichage permanent à l'intérieur des salles communales.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Préparation du forum des associations : réunion de préparation de ce forum qui se tient à Dagneux et auquel plusieurs associations de Bressolles seront présentes (CMSB, Temps Danse Latino

Karaté Club, Association Line...). Chaque commune doit envoyer un élu pour contrôler le port du masque et le respect des gestes barrière.

Commission Jeunesse, Sport, Culture, Jumelage et Vie associative :

- Préparation de la réunion inter associations du 19/09. A l'ordre du jour pour cette réunion du 19/09 : Calendrier des manifestations ; Avenant au contrat qui sera proposé à chaque association, y compris mise à jour des créneaux horaires ; Calendrier de mise à disposition des salles.
- Point sur la situation sanitaire : la fin de saison a été écourtée par le COVID, la reprise des associations va se faire au cas par cas : cadre fixé par la mairie mais à adapter selon les protocoles de chaque fédération sportive.
- Utilisation des salles et nettoyage : comment on s'assure qu'un nettoyage "correct" soit fait ; faut-il mettre en place des contrôles par un agent ?

Commission scolaire :

Effectifs stables, 98 environ sur Bressolles

Travaux en cours (voir compte-rendu commission travaux) et commande de drapeaux également en cours.

Protocole sanitaire prévu identique à celui appliqué en fin d'année scolaire mais sans circulation des parents qui auront obligation de porter le masque sur l'ensemble du périmètre autour de l'école (les parents n'entreront pas dans l'école).

Jérôme LAVIRE informe que Panneau Pocket pourrait être utilisé par le RPI, mais à condition que toutes les communes du RPI adhèrent.

Réunion SIEA et fibre :

Réunion entre le SIEA et l'entreprise qui doit faire les travaux ; la fibre ce n'est pas pour la fin de l'année, de nouvelles études sont prévues qui vont durer "un certain temps" ; les travaux se profilent pour 2021.

Commission travaux - Réunion le 27/08/20

- Travaux vestiaires foot (plomberie, carrelage) terminés.
- Carrelage école initialement prévu pour les vacances scolaires d'automne, mais pourrait se décaler au vu des écarts entre les techniques proposées (l'un repose par-dessus, les deux autres enlèvent le sol plastique existant)
- Ancienne mairie : l'électricien revient lundi pour terminer le chantier ; Fenêtres commandées
Toujours une réflexion sur le sol, beaucoup d'humidité suite à la dépose des dalles.
- Abords nouvelle mairie :
 - Reprise des murs en pisé du futur parking : un seul devis sur le pisé (Thierry Roger) à
 - 4 018,80 € TTC pour la reprise des deux murs en pisé
 - Pour le futur parking : Entreprise Fourmi sera recontactée sur le concassé proposé, devis à 7 000 € TTC
 - Impasse du Verfay ; revêtement et aménagement de l'emplacement poubelles ; beaucoup d'écarts entre les devis, ce qui pose question.
- Fenêtres salle polyvalente commandées.
 - Penser à ajouter le secrétariat de mairie dans les destinataires des comptes-rendus de commissions.

QUESTIONS DIVERSES

Réflexion sur le projet Kallista Energy

Retour sur ce projet qui a été présenté au conseil en juillet. Il s'agit d'un projet de production d'énergie par éolienne ; implantation envisagée au Nord Est de la commune.

La consultation de la population se fera par enquête publique. Les propriétaires des parcelles pressenties seront les premiers décisionnaires.

Le conseil s'interroge sur les nuisances éventuelles, mais aussi sur l'évolution du projet si le nombre d'éoliennes devait augmenter pour créer un point de production d'énergie plus "rentable" que le simple chargement de voitures électriques, objectif initial du projet.

Le retour financier pour la commune serait d'environ 20 000 €/an ; 52 000 € pour la 3CM et 30 000 € pour le département.

Avis du conseil :

- Interroger l'entreprise pour savoir si la rémunération de la commune est un montant fixe réévalué régulièrement, ou si c'est un pourcentage par rapport à leur prévision ?
- Beaucoup d'interrogations du conseil ; pas d'opposition massive mais des doutes sur l'intérêt, la viabilité du projet et les nuisances possibles.

Demande de mise à disposition de la salle polyvalente à une association de Villeurbanne pour faire des activités à Bressolles : arts martiaux, danse, etc.

La personne habite Bressolles et propose de faire des activités à Bressolles : stages le vendredi soir ou le samedi après-midi ; une fois par mois ; à organiser avec les autres locations de salles.

Problème du tarif qui ne peut être gratuit s'agissant d'une association dont le siège n'est pas à Bressolles. Un tarif est prévu (20 €/heure) pour les activités proposées par des associations extérieures ; peut-il s'appliquer ou est-ce trop élevé ?

Pas de concurrence ni avec « Temps Danse Latino » (danse très différente) ; ni avec le périscolaire car pas de récupération des enfants à la sortie de l'école.

A confirmer si la demande est maintenue, avec un point de de vigilance sur la disponibilité des salles.

Demande d'utilisation de la salle au-dessus de la mairie : une personne qui a créé son auto-entreprise comme troupe de modern jazz aurait souhaiter préparer ses galas dans l'ancienne salle du conseil. À confirmer.

Demande du club de foot de Montluel pour son équipe senior

Suite à des fusions de clubs autour de Montluel, un « nouveau » petit club enfants et seniors s'est constitué en septembre 2019 avec une centaine d'adhérents. Ce club n'ayant plus accès aux terrains sur Montluel, est en recherche d'un terrain pour des matches un dimanche tous les 15 jours et les entraînements le mardi et le jeudi.

⇒ Avis favorable de la part du conseil, sous réserve qu'il n'y ait pas de réticence de la part du CMSB.

Dans ce cas, une convention leur sera proposée.

Rythme des réunions de conseil : calendrier à organiser pour alterner un jour de semaine et un vendredi.

Réunions à venir :

CCAS : lundi 7/09 à 20h

Commission finances avec invitation de l'ensemble du conseil

Séance levée à 22h20